

# THORIGNÉ- FOUILLARD

Mairie de Thorigné-Fouillard  
Esplanade des droits de l'Homme  
35235 Thorigné-Fouillard

Thorigné-fouillard, le 5 février 2025

**IO SKATEPARKS AND RAMPS**  
55 AVENUE PORTE DE FRANCE  
66760 Bourg-madame

**Contact :** Catherine MOISAN

**Courriel :** cmoisan@thorignefouillard.fr

**Objet :** Lettre de rejet des offres

**Consultation** 2024-021

: Construction d'un Skatepark à Thorigné-Fouillard

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que, dans le cadre de la consultation citée ci-dessus, votre proposition a été éliminée.

A l'issue de l'analyse des offres, votre proposition a obtenu la note de 89.69 et a été classée n° 2.

Le détail de vos notes par critère est le suivant :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0 %</b>	<b>54</b>
1.1-a. Solutions techniques relatives à l'exécution des travaux avec détail de la mise en œuvre (effectifs et matériels pour chaque phase)	24.0 %	21
b. Pertinence du planning prévisionnel détaillé – délais et phasage		
c. Organisation de la sécurité propre à l'entreprise et au chantier		
d. Organisation de l'entreprise au regard des garanties		
1.2-2. Moyens propres au chantier :	14.0 %	14
a. Moyens matériels dédiés		
b. Moyens humains dédiés (composition de l'équipe et qualification)		
c. Choix des matériaux, fiche techniques et provenance	12.0 %	9
1.3-3. Démarche environnementale :		
a. Démarches mises en œuvre au sein de l'entreprise et sur le chantier afin de favoriser la protection et le respect de l'environnement		
b. Mesures prises par l'entreprise pour limiter les nuisances sur le chantier et gérer les déchets		

1.4-4. Références : a. Chantiers similaires déjà réalisées par l'entreprise, qualification Qualisport 901 « Street Parks maçonnés » et 902 « Bowls / Flowparks maçonnés » ou certificat équivalent	10.0 %	10.00
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40.0 %</b>	<b>31.55</b>

Le marché est attribué au candidat HEUDE BATIMENT, qui a obtenu la note de 93/100, pour un montant de 275 775,51 € HT.

Notes par critère de l'attributaire HEUDE BATIMENT :

Critères et sous-critères	Pondération	Note
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0 %</b>	<b>53</b>
1.1-a. Solutions techniques relatives à l'exécution des travaux avec détail de la mise en œuvre (effectifs et matériels pour chaque phase) b. Pertinence du planning prévisionnel détaillé – délais et phasage c. Organisation de la sécurité propre à l'entreprise et au chantier d. Organisation de l'entreprise au regard des garanties	24.0 %	21
1.2-2. Moyens propres au chantier : a. Moyens matériels dédiés b. Moyens humains dédiés (composition de l'équipe et qualification) c. Choix des matériaux, fiche techniques et provenance	14.0 %	14
1.3-3. Démarche environnementale : a. Démarches mises en œuvre au sein de l'entreprise et sur le chantier afin de favoriser la protection et le respect de l'environnement b. Mesures prises par l'entreprise pour limiter les nuisances sur le chantier et gérer les déchets	12.0 %	9
1.4-4. Références : a. Chantiers similaires déjà réalisées par l'entreprise, qualification Qualisport 901 « Street Parks maçonnés » et 902 « Bowls / Flowparks maçonnés » ou certificat équivalent	10.0 %	9
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40.0 %</b>	<b>40</b>

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le

ID : 035-213503345-20250203-M2025003-CC

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Gaël Lefeuvre, Maire de Thorigné-  
Fouillard



Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.